

**CENTRE D'INTERVENTION
ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES
À CARACTÈRE SEXUEL (CIPVACS)**



**RAPPORT
ANNUEL
2020-2021**

PAR

Nancy Chamberland

Personne responsable du CIPVACS

PRÉSENTÉ AU

**Conseil d'administration
de l'Université Laval**

LE 27 OCTOBRE 2021





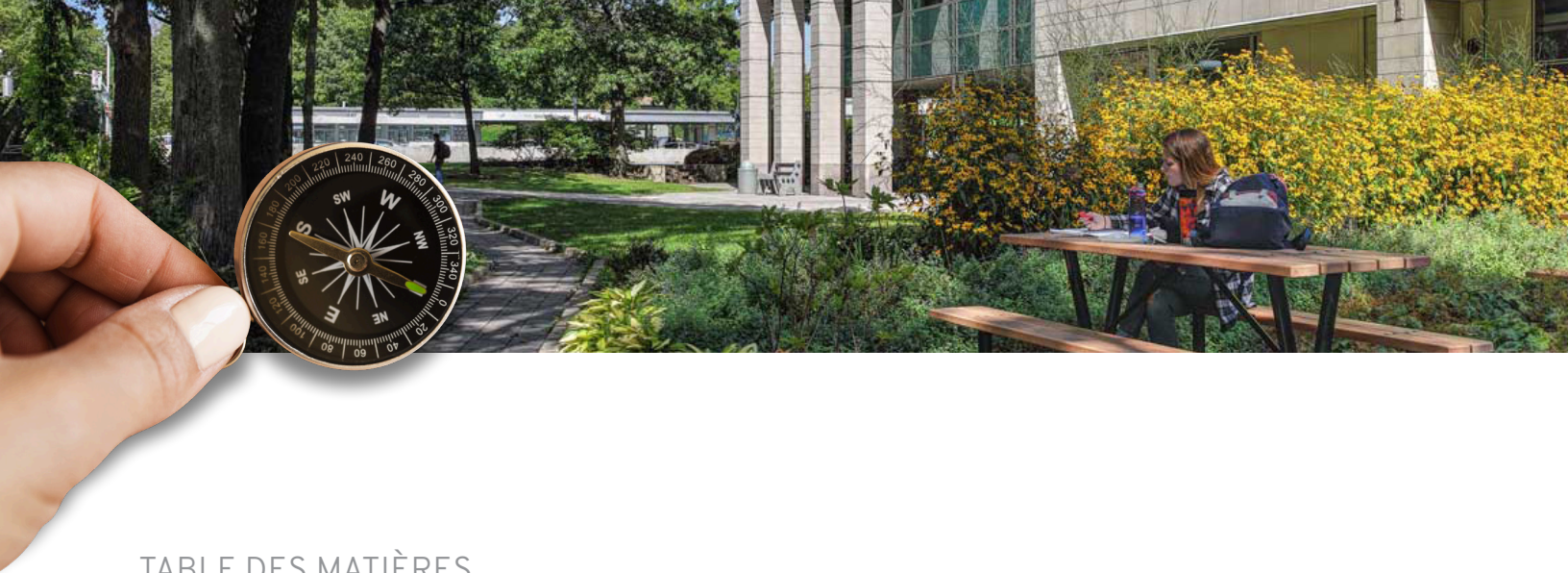


TABLE DES MATIÈRES

Mot de la personne responsable du CIPVACS	4
Le Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS)	5
Le mandat	5
L'équipe	6
Processus de consultation utilisé lors de l'élaboration ou de la modification de la Politique	7
Statistiques et commentaires	7
Dossiers administratifs	7
Personnes ayant utilisé les services du CIPVACS	14
Dossiers au sujet d'une violence à caractère sexuel	15
L'équipe multidisciplinaire concertée (EMC)	17
L'établissement de critères objectifs de sanctions VACS	20
Table de concertation sur les violences à caractère sexuel	21
Sondage d'évaluation des services du CIPVACS	22
Mesures de sécurité mises en place	23
Conclusion	23
Remerciements	23

MOT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU CIPVACS

L'Université met à la disposition de la communauté universitaire un Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS). C'est avec grand plaisir que je présente la reddition de comptes des activités du Centre. Ce rapport fait état des résultats des activités du CIPVACS pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021. Les résultats présentés témoignent des efforts investis par l'ensemble des services et ressources coordonnées et disponibles à l'Université en matière de violence à caractère sexuel. Je les en remercie. Le rapport doit faire état des mesures de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation mises en place, y compris les activités de formation offertes aux personnes étudiantes; celles suivies par les membres du conseil d'administration, les membres du personnel et les associations étudiantes. Il énonce les mesures de sécurité mises en place; le nombre de plaintes et de signalements reçus et leurs délais de traitement, les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées. Il traite de tout autre élément requis ou renseignement supplémentaire jugé nécessaire par le ministre responsable de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

L'année écoulée a comporté son lot de défis. Le contexte sanitaire a considérablement modifié l'exécution de notre travail : rentrée scolaire dématérialisée, mise en ligne d'une vidéo des services sur notre page web plutôt que des rencontres personnalisées. Tout membre de la communauté désirant recourir au CIPVACS a été rejoint par des plate-formes numériques, par téléphone ou courriel. Ainsi nous avons procédé à la prise en charge des dossiers de consultation, de signalements, de plaintes et de nature administrative. Nous avons poursuivi le déploiement de la formation obligatoire, effectué les rappels aux retardataires, inscrit les nouveaux membres aux trimestres d'automne 2020 et d'hiver 2021. À la session d'hiver, nous avons mis en ligne le 2^e module de formation obligatoire portant sur

la banalisation des violences à caractère sexuel (VACS), collaboré à l'évaluation des retombées du premier module avec la Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence. Au printemps, nous avons tenu la rencontre annuelle de la Table permanente, déployé un sondage de satisfaction auprès de la communauté universitaire, poursuivi les ateliers de sensibilisation et la campagne Sans oui, c'est non!. Nous avons suivi de près les travaux de comités et commissions, dont ceux du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale coprésidé par Elizabeth Corte et Julie Desrosiers de la faculté de droit, ayant déposé un rapport intitulé « Rebâtir la confiance », ainsi que ceux de la Commission des institutions sur le projet de loi 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels. Dans ce projet de loi, un amendement a été sanctionné afin qu'à la demande d'une victime, les sanctions puissent lui être communiquées. La date d'entrée en vigueur de cet amendement n'est pas déterminée. Toutefois, à la demande du Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le CIPVACS collaborera à la mise à jour du guide d'application à l'intention des institutions d'enseignement supérieur. L'année a été différente, mais tout aussi riche en interactions afin de contribuer à faire de la communauté universitaire un lieu où il fait bon étudier, travailler et vivre, exempt de VACS.

Bonne lecture,

Nancy Chamberland, notaire

Responsable

Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel

Le 15 juillet 2021



LE CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (CIPVACS)

Le mandat

Le CIPVACS agit sous l'autorité du Vice-rectorat exécutif. Son mandat est défini dans la Politique.¹

« Le CIPVACS a pour mandat de regrouper l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violence à caractère sexuel dans un endroit connu et facilement accessible sur le campus de l'Université.

À cette fin :

- il accueille, informe, soutient, conseille et, au besoin, redirige les personnes qui le consultent vers d'autres ressources spécialisées, par exemple des ressources médicales ou psychologiques;
- il élabore un ou des protocoles d'intervention applicables en cas de plainte ou de signalement, par suite de la transmission de renseignements concernant une situation de violence à caractère sexuel ou lors de toute autre demande de services;
- il prend en charge les demandes d'accueil, d'information, de soutien psychosocial, d'accompagnement, de conseil, de consultation, de même que le traitement des signalements ou des renseignements concernant toute situation de violence à caractère sexuel;
- il reçoit les plaintes et les transmet à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable;
- il recommande à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable l'application de mesures nécessaires pour assurer la protection des personnes et faire cesser toute manifestation de violence à caractère sexuel, qu'il y ait, ou non, signalement ou plainte;
- il dresse une liste de personnes externes ayant l'expertise pour réaliser les enquêtes sous l'autorité de la vice-rectrice ou du vice-recteur responsable à la suite du dépôt d'une plainte, d'un signalement ou de la transmission de renseignements pouvant indiquer qu'une manifestation de violence à caractère sexuel a lieu ou a pu avoir lieu;
- il propose, organise, offre et réévalue périodiquement des activités de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation, y compris de l'information de nature juridique et de la formation obligatoire, visant à contrer les violences à caractère sexuel et tenant compte des rapports sociaux inégalitaires qui participent à leur émergence et à leur exacerbation;
- il élabore un plan annuel de prévention des violences à caractère sexuel;
- il exerce, conjointement avec le Service de sécurité et de prévention, une vigie des manifestations de violence à caractère sexuel à l'Université;
- il effectue une veille et une mise à jour annuelle des recherches scientifiques sur les violences à caractère sexuel;
- il établit des collaborations ou conclut des ententes de partenariat avec des ressources ou des organismes externes spécialisés en matière de violence à caractère sexuel;

¹ Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval, article 7.1

- il collige les données nécessaires à la reddition de compte annuelle, présente un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration de l'Université et, le cas échéant, formule des avis et recommandations sur la Politique, son application ou tous sujets ou questions se rapportant aux violences à caractère sexuel;
- il assure, sous l'autorité de la vice-rectrice ou du vice-recteur exécutif, l'application de la Politique et en coordonne la révision. Le CIPVACS n'a pas pour mandat d'offrir des services d'intervention, d'aide, de soutien ou de prise en charge à moyen ou long terme.»

L'équipe

La permanence au local CIPVACS du Pavillon Alphonse-Desjardins est assurée par :

Nancy Chamberland, directrice

Christine Delarosbil, coordonnatrice d'opérations et sexologue (en congé de maternité une partie de l'année)

Lydia Arsenault, coordonnatrice d'opérations

France Walsh, secrétaire à temps partiel depuis le 1^{er} mai 2019.

Le CIPVACS² coordonnant l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violence à caractère sexuel (VACS) dans un endroit connu et facilement accessible sur le campus de l'Université³, l'équipe peut compter sur plusieurs partenaires tant à l'interne et à l'externe.

Citons, le Vice rectorat administratif (VRA) par le Service de sécurité et de prévention (SSP), le Service des résidences (SRES), le Vice rectorat aux études et aux affaires étudiantes

(VREAE) par la Direction des services aux étudiants (DSE) dont le Centre d'aide aux étudiants (CAE), le Vice rectorat à l'équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines (VREDIRH), et à l'externe, les organismes à but non lucratif, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), Viol-Secours CALACS de Québec, Alliance arc-en-ciel, Divergenres, Sans oui, c'est non! et le Service de police de la Ville de Québec.

² www.cipvacs.ulaval.ca/cipvacs/

³ À la suite du sondage diffusé en mars 2021, les trois thèmes auxquels le CIPVACS est le plus associé sont les violences à caractère sexuel (43 % des répondant-e-s l'ont mentionné), la prévention (28 %) et l'aide (31 %), ce qui permet de mentionner que son mandat est compris par la communauté universitaire. C'est cependant dans une proportion de 72 % que ces mêmes personnes ont dit peu connaître ou ne pas connaître les services du CIPVACS, laissant à l'équipe une opportunité de consolider son rayonnement.



PROCESSUS DE CONSULTATION UTILISÉ LORS DE L'ÉLABORATION OU DE LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE

La Politique VACS doit faire l'objet d'une révision triennale. Au fil des dossiers traités, nous prenons note de certaines difficultés d'application en vue des travaux de révision à être effectués par un sous-comité de la Table permanente. Il apparaît que la synchronisation entre les CIPVACS, Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE), Vice-rectorat à l'équité, la diversité, l'inclusion et aux ressources humaines (VREDIRH) et le Service de sécurité et de prévention (SSP) dans le traitement de ces dossiers est cruciale. Nous avons vécu certains enjeux d'adaptation, appris de ceux-ci et améliorons les processus de traitement des dossiers. À titre d'exemple, l'attribution de mesures d'accommodements académiques lors d'un signalement confidentiel peut poser problème à l'enseignant·e dont le cours fait l'objet d'accommodements. Consécutivement à une rencontre de l'équipe multidisciplinaire concertée (EMC)

et à la demande du vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, le décanat de la faculté requiert de l'enseignant·e de procéder à des accommodements en gardant confidentielle l'information que c'est un tiers, un·e étudiant·e ou la personne enseignante elle-même qui sont mis en cause. Dans le traitement d'une plainte, la personne mise en cause est informée des allégations dont elle fait l'objet; dans un signalement sans enquête, non. Sa version des faits, susceptible de nuancer le dossier, n'est pas non plus obtenue. Des travaux de révision de la Politique devraient débuter au courant de l'année 2021 et des ajustements seront apportés. Ils devront notamment inclure l'amendement législatif permettant de divulguer la sanction à un·e plaignant·e qui en fait la demande et des ajustements à certains processus.

STATISTIQUES ET COMMENTAIRES

Dossiers administratifs

Le CIPVACS a traité 64 dossiers de nature administrative. Ce nombre représente une baisse de 30 % du volume de l'an dernier. Encore une fois, le contexte sanitaire aura joué. Sous cette rubrique, le CIPVACS regroupe les dossiers de sensibilisation : rencontres, demandes de collaborations avec des étudiant·e·s, employé·e·s, départements, facultés, directions, services, associations, traitant de sujets généraux ou spécifiques comme le consentement sexuel, la définition des violences à caractère sexuel, les responsabilités incombant aux associations étudiantes, les activités de formation et de rayonnement, courtoisie et concertation⁴.

Sensibilisation – formation

À titre d'activités de sensibilisation, le CIPVACS comptabilise la tenue d'ateliers formels ou informels sans objectif formatif. La sensibilisation se définit comme le fait d'augmenter les connaissances et de conscientiser les personnes afin de les aider à choisir un comportement adéquat et efficace dans une situation ou face à un stimulus (Prochaska et DiClemente, 1982). Les activités de sensibilisation peuvent prendre la forme de rencontres, de collaborations sur des projets impliquant la population étudiante, ou auprès des membres du personnel afin de soutenir une faculté, une

⁴ http://www.revueintervention.org/sites/default/files/intervention_131_23._lapplication.pdf

En intervention individuelle le CIPVACS se base plus sur des approches d'intervention d'empowerment, de féminisme et de thérapies brèves. Pour les activités de formations, ce sont le modèle écologique tel qu'utilisé en santé publique et l'approche féministe.

association ou une direction. La plupart des personnes qui contactent le CIPVACS pour organiser ces activités sont déjà sensibilisées et motivées à en connaître davantage pour contribuer à la prévention des VACS. Elles auront identifié une problématique et souhaitent agir pour éviter que la situation se reproduise. Des thèmes tels que le consentement sexuel, les définitions reliées aux VACS ou d'autres éléments de la Politique VACS peuvent alors être présentés. Les ateliers de formation contiendront pour leur part des objectifs d'apprentissages généraux et spécifiques, selon la taxonomie des objectifs pédagogiques de Bloom (1979). Dans cette catégorie sont compilées quatre principales activités :

- La formation des témoins actifs offerte à la demande aux groupes étudiants;
- La formation guide : prévention des VACS pendant les activités d'intégration, offerte obligatoirement aux associations étudiantes qui organisent des activités d'intégration;
- La formation en prévention des VACS en contexte festif à consommation d'alcool qui est offerte à la demande aux associations étudiantes et parascolaires qui organisent de telles activités;
- La formation en ligne obligatoire pour tous les membres de l'Université Laval : *Prévenir les violences à caractère sexuel dans notre communauté universitaire.*

Les ateliers de formation de témoins actifs contribuent à déceler les signes de VACS et poser des gestes simples qui peuvent faire la différence. Pour être offerte malgré la crise sanitaire, cette formation a été adaptée au contexte social qui prédominait et produite sur des plateformes web. Deux nouveaux thèmes y étaient également abordés, soit ceux de la violence conjugale et du cyberharcèlement. Bien que l'intérêt pour la formation se soit à nouveau fait sentir, la demande de formation a chuté de 50 % en comparaison avec l'année précédente; les inscriptions ont pour leur part diminué de 64 %, passant de 168 en 2019-2020 à 60 cette année. Les commentaires reçus par les participant·e·s rejoint·e·s permettent cependant de conclure que la formule offerte en ligne répondait

à leurs besoins et attentes et que le contenu présenté était apprécié et utile pour jouer un rôle actif dans la prévention des VACS.

Une autre formation particulière intitulée «formation guide» est habituellement donnée sur une base récurrente aux associations étudiantes afin de les outiller à prévenir les violences à caractère sexuel lors des activités d'accueil et d'intégration. Elle porte notamment sur les enjeux liés à ce type d'activités dans un contexte où l'effet de groupe, la consommation d'alcool ou de substances licites ou illicites peuvent conduire à des degrés d'intoxication de nature à favoriser la manifestation de comportements à connotation sexuelle. La formation n'aura pu être adaptée à temps pour être présentée aux associations étudiantes avant la rentrée virtuelle de l'automne 2020.

Au chapitre de la sensibilisation et de la prévention, la campagne annuelle «Sans oui, c'est non!» (SOCN) s'est déroulée tout au long de l'année 2020-2021. Bien que les circonstances se prêtaient difficilement à la mise en place d'activités de sensibilisation, bon nombre de celles-ci ont été présentées à la communauté universitaire lors des sessions d'automne et d'hiver, dans une formule exclusivement en ligne. En comptabilisant les activités de sensibilisation (conférences, ateliers d'écriture, discussions animées) et les communications présentées (vidéos, entrevue radiophonique, publications sur les réseaux sociaux) avant, pendant et après la campagne, 40 activités ont permis de rejoindre 2 043 personnes. Les restrictions sanitaires auront eu un impact notable sur la portée de la campagne de sensibilisation 2020-2021, avec une baisse d'activité de 61 % et une diminution de 82 % du nombre de personnes rejointes par ces dernières. Ces chiffres rappellent ainsi l'importance des activités de sensibilisation informelles (ex. kiosque, équipes mobiles) qui permettent de rejoindre une grande proportion de la communauté universitaire, dont les membres de la communauté étudiante moins sensibilisés aux violences à caractère sexuel. Les résultats du sondage déployé en mars 2021 confirment de plus que la campagne «Sans oui, c'est non!» bénéficie d'une bonne visibilité auprès de la communauté universitaire, avec 83 % de personnes qui ont répondu avoir déjà entendu parler de la campagne de sensibilisation.



TABLEAU 1. PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET RESPONSABILISATION OFFERTES AUX PERSONNES ÉTUDIANTES

Demandes	Sensibilisation	Nombre d'activités	Nombre de personnes rejointes
2020-0604 2020-1131 2020-1235 2021-0354 2021-0355 2021-0356 2021-0358	Campagne Sans oui, c'est non!	6	1216
2020-1236 2021-0463 2021-0464	Développement d'outils de sensibilisation sur les VACS (affiches, capsules thématiques, etc.) ⁵	--	--
2021-0147	Présentation sur les VACS dans les groupes de recherche	1	30
2020-0607	Kiosque informatif à la rentrée universitaire	2	10
2020-0609	Tournée virtuelle des classes régulières	31	775
2020-0611	Présentation sur les VACS pour les équipes du Rouge & Or	1	12
14		41	2043

⁵ Le développement de ces outils de sensibilisation a été amorcé pendant l'année financière 2020-2021, mais n'a pu être complété. Leur lancement aura lieu au courant de l'année financière 2021-2022.

TABLEAU 2. FORMATIONS OBLIGATOIRES ET À LA DEMANDE SUIVIES PAR LES ADMINISTRATRICES ET LES ADMINISTRATEURS, LES MEMBRES DU PERSONNEL ET LES REPRÉSENTANT·E·S DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Demandes	Formation	Fréquence	Nombre de personnes formées
2020-0603 2021-0357	Formation guide aux intégrateurs et intégratrices ⁶	-- --	-- --
--	Formation sur la prévention des violences à caractère sexuel dans les activités sociales festives ⁷	--	--
2020-0817 2020-0818 2021-0141 2021-0360 2021-0361	Formation des témoins actifs	3 -- 1 1 --	38 -- 18 4 --
7		5	60

⁶ La formation guide aux intégratrices et intégrateurs n'a pu être donnée, le temps nécessaire au développement d'une version présentable en ligne ayant manqué avant la rentrée d'automne 2021. Les mois suivants ont cependant permis l'adaptation de diverses formations, incluant la formation guide, et le CIPVACS pourra reprendre le cours normal de ce volets d'activités lors de l'année 2021-2022.

⁷ Le CIPVACS n'a reçu aucune demande de formation en lien avec les activités festives durant l'année. Cette baisse de la demande découle du fait que les activités sociales en présentiel étaient suspendues durant toutes l'année scolaire en raison de la COVID-19.



Formation obligatoire

En 2019-2020, le déploiement de la formation obligatoire à l'ensemble de la communauté universitaire avait été identifié comme l'événement marquant des activités du CIPVACS. Les résultats obtenus étaient plus qu'encourageants et les actions entourant la formation sur les violences à caractère sexuel ont été renouvelées pour une seconde année. Deux cibles étaient à atteindre.

Notre premier objectif était de poursuivre le déploiement du module de formation *Prévenir les violences à caractère sexuel dans notre communauté universitaire* pour que les personnes nouvellement inscrites ou embauchées à l'Université Laval au cours de 2020-2021 y aient accès. Nous souhaitons obtenir des taux de participation similaires à ceux de l'année 2019-2020 et ce, dans un contexte où les communications entourant la formation devaient se limiter à l'envoi de courriels d'information et de rappels sur la plateforme MonPortail. Ces moyens de communication sont moins propices à la sensibilisation, pouvant être ignorés par la communauté universitaire fortement sollicitée par courriel.

La participation à la formation était mesurée chaque semaine, ce qui permettait de prévoir les prochaines actions de communication et de comparer la réponse aux communications. Les données colligées démontrent que du côté des employé·e-s, la participation a été similaire à celle de l'année dernière.

« Je profite de ce mail pour vous remercier de la qualité de cette formation, que j'ai trouvée très pertinente et dans laquelle certaines des réflexions et commentaires faits par les intervenants m'ont touchés et faites réfléchir. »

« Vidéo extrêmement bien fait. »

« Je la trouve très professionnelle et je me suis reconnu dans plusieurs de ces situations. Elle est très actuelle. »

« Sur la forme et le contenu dans leur ensemble, la formation est très pertinente, merci. »

« Merci pour le contenu très édifiant. Je ne savais pas à quoi m'attendre en entendant parler de cette formation, mais j'ai beaucoup appris. »

Chez les étudiant·e-s, la participation se rapproche davantage du taux de 2019-2020 (50 %) avec 42 % des personnes accueillies aux sessions d'été et automne 2020 et d'hiver 2021 maintenant formées. En regroupant l'ensemble des étudiant·e-s inscrit·e-s à la formation depuis 2019, le taux de participation global à la formation est quant à lui de 57 %, soit un résultat supérieur à celui atteint l'année dernière. Notons également qu'en mars 2021, 89 % des personnes rejointes (375) par le sondage du CIPVACS disaient avoir entendu parler de la formation *Prévenir les violences à caractère sexuel dans notre communauté universitaire*.

Le second objectif à atteindre était le déploiement d'un nouveau module de formation qui permettrait à la communauté universitaire de poursuivre les apprentissages faits lors de l'année précédente. Il devait s'accorder au style de la première formation, et représenter une plus-value pour celles et ceux qui avaient déjà été formé·e-s. S'ajoutant au module initial, le nouveau chapitre de la formation a été développé par le réseau de l'Université du Québec conjointement avec l'École de technologie supérieure et réalisé par la firme de communications TACcom. Nous les remercions pour le travail accompli et leur esprit de partage.

Intitulé *Ensemble contre la banalisation des violences à caractère sexuel*, le module présente des situations de violence à caractère sexuel inspirées d'événements réels signalés dans différentes universités, mais qui ont été banalisés par les victimes, par des témoins ou encore, par des personnes ayant posé des gestes qui constituaient des violences sexuelles. Il permet d'ajouter une dimension supplémentaire à la formation disponible en démontrant que toute personne peut se retrouver dans la position de victime, de témoin ou de personne initiatrice de violence sexuelle au cours de sa vie; d'où l'importance de sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire sur le sujet. Des sous-titres anglais ont également été ajoutés à ce module de formation, permettant de mieux rejoindre celles et ceux moins à l'aise avec le français, suivant ainsi la recommandation formulée l'année dernière par la faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP).

Le module en question a été déployé à l'ensemble de la communauté universitaire en mars 2021. Cette période du calendrier universitaire était moins propice à la mobilisation des membres et la participation s'en est ressentie. Cette réalité a mené le CIPVACS à réfléchir, avec différents collaborateurs à l'interne, aux manières de simplifier les processus de déploiement de la formation et d'alléger la charge de travail liée aux inscriptions bisannuelles pour les années à venir.

Bien que le contexte pandémique ait, dans ce domaine comme ailleurs, eu son effet réducteur, ce sont plus de 17 000 personnes qui ont complété l'un ou l'autre des modules de formation au cours de l'année.

Rayonnement

Les autres dossiers administratifs sont variés. Il peut s'agir aussi de demandes médias, d'activités de relations extérieures, de participation à des colloques, conférences ou concours.

Courtoisie

Les activités administratives de courtoisie représentent tous les échanges d'informations sollicités par des organismes internes ou externes, les médias ou les étudiant·e·s. Encore cette année, le sujet des VACS a été grandement exposé dans les médias. Les membres de l'Université Laval et le public apprécient être informés des services du CIPVACS, des statistiques d'intervention et parfois recevoir l'opinion d'expert sur des enjeux contextuels. Le sondage déployé en mars 2021 a révélé que ces dossiers permettent de faire connaître le CIPVACS à la communauté universitaire, avec des proportions intéressantes de répondant·e·s ayant mentionné avoir entendu parler du Centre par l'intermédiaire d'un autre service de l'Université (38 %) ou par une personne de leur faculté ou de leur programme (17 %).

En plus des rencontres interuniversitaires avec différents centres de prévention des violences psychologiques et sexuelles du Québec, l'équipe a échangé sur l'application de sa politique institutionnelle pour combattre les VACS avec des intervenantes d'Universités canadiennes (Université du Manitoba, University of British Columbia) et internationales (National University of Kyiv-Mohyla) en Ukraine.

Concertation

Le CIPVACS coordonne ou participe à des tables de concertation avec des membres de la communauté universitaire, des organismes communautaires partenaires ou d'autres institutions d'enseignement supérieur. Ces rencontres sont autant d'occasions de développer des projets communs, de décloisonner les différents services offerts à la communauté universitaire et de mettre à profit l'expertise de plusieurs équipes de travail. À titre d'exemple, Louise Carreau a informé les membres de la Table de concertation sur les violences sexuelles qu'un projet de prévention tertiaire⁸ serait lancé par le Centre d'aide aux étudiants et la Direction Santé Mieux-Être de l'Université Laval. Le développement d'un plan d'intervention psychosocial en cas d'événement traumatique y est prévu. Considérant que le CIPVACS observe une diminution des demandes, alors que les vagues de dénonciations anonymes ou en ligne se multiplient, ce projet collaboratif permettrait à l'équipe du CIPVACS de développer d'autres outils en amont de situations complexes ou d'une vague de dénonciation sur le campus.

⁸ La Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail dans les organisations (2003) identifie trois niveaux de prévention psychosociale : 1) la prévention primaire, dont le but est d'agir sur les causes d'une problématique sociale afin d'en diminuer les manifestations ou de les éliminer ; 2) la prévention secondaire, qui a pour objectif d'agir sur les facteurs personnels qui contribuent à la problématique en question, comme les stéréotypes ; 3) la prévention tertiaire, qui concerne l'accompagnement des personnes victimes de la problématique dans le but d'apaiser leur souffrance et de les habiliter à reprendre le contrôle de leur vie. Plus le niveau de prévention augmente, et plus le type de prévention appliqué est centré sur l'individu.



Activités extérieures

Afin de se tenir à jour sur les meilleures pratiques de prévention et d'intervention en matière de VACS, il est bénéfique d'échanger avec des professionnels qui travaillent dans le même domaine, se préoccupent de demeurer à jour sur les meilleures pratiques et sur les exemples de préventions prometteuses appliquées ailleurs. À ce titre, en plus des lectures scientifiques et spécialisées en la matière, l'équipe a participé à diverses activités de perfectionnement :

- 16 mars 2020, la responsable du CIPVACS a participé à une rencontre initiée par le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) avec des représentants des Cégeps, collèges privés et universités à une consultation sur l'évaluation de la *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022*;
- 29 juin 2020 (A202006-12) : Activité pancanadienne de partage des compétences sur l'éducation préventive et virtuelle en matière de violence fondée sur le genre;
- 19 août 2020 (A202101-42) : Conférence *The trouble with girls in the Lab` : The unacceptable costs of GBV in Science*, par Dr Imogen Coe;
- 21 octobre 2020 (A202101-43) : Conférence *Promising practices and current gaps in anti-violence work with men, engaging men on campus via tertiary interventions* - par Dr Emily Mé Colpitts et Dr Jesmen Mendoza;
- 4 décembre 2020 (A202012-38) : Conférence *Les violences fondées sur le genre dans un contexte de diversité culturelle* – par Ihssane Fethi, doctorante en psychologie clinique de l'Université de Montréal;
- Le 14 décembre 2020 : Formation sur la justice réparatrice et la médiation à travers les expériences, par de Marie-Ève Lamoureux de l'organisme Équijustice;
- 17 décembre 2020 (A202012-39) : Conférence *Violence sexuelle en milieu d'enseignement supérieur et diversité sexuelle et de genre : réalités et enjeux de prévention et d'intervention*, par Geneviève Paquette, professeure à l'Université de Sherbrooke et chercheuse au CRIPCAS;
- 1^{er} avril 2021 : Conférence *Mécanismes de traitement des plaintes pour violences à caractère sexuel au Québec : les nouvelles politiques universitaires sous le radar féministe*, par Me Mylène Lafrenière Abel, avocate et doctorante;
- Participation à plusieurs rencontres annuelles (6) du groupe informel d'échanges interuniversitaires québécois en prévention et résolution du harcèlement sexuel en milieu universitaire⁹.

⁹ Ces rencontres ont eu lieu à un intervalle de 6 semaines, soit en juin, août, octobre et décembre 2020, ainsi qu'en février et avril 2021.

PERSONNES AYANT UTILISÉ LES SERVICES DU CIPVACS

2020-2021				
Personnes requérantes ayant utilisé les services du CIPVACS	Consultations Information	Signalement	Plaintes	Total dossiers VACS
Étudiants Étudiantes 1 ^{er} cycle	14	8	--	22
Étudiants Étudiantes 2 ^e et 3 ^e cycles	2	3	1	6
Employés Employées	4	1	--	5
Autres/tiers	5	2	-	7
Personnes s'identifiant comme: Femmes	22	11	1	34
Personnes s'identifiant comme: Hommes	2	2	--	4
Autres	1	1	--	2
Total dossiers	25	14	1	40

Les demandes ont diminué de 50 %. Le nombre de signalements est resté presque identique, 14 cette année contre 19 l'an passé. Les mesures sanitaires, dont l'interdiction de réunion et le couvre-feu peuvent expliquer cette diminution. Les dossiers des employé-e-s concernaient la réception de dévoilements VACS de la part d'un-e enseignant-e-s et la conduite à adopter lors de ceux-ci. Un signalement concernait un incident lors d'un cours sur la plateforme ZOOM et l'autre une possible infraction au Code de conduite de la part d'un-e collègue.

La rédaction d'une plainte revêt un caractère plus formaliste que le signalement. La Politique VACS stipule que le même traitement s'applique à toute enquête entreprise à la suite d'un signalement. Des services analogues de soutien et d'accommodements sont offerts aux personnes qui effectuent un signalement lorsqu'elles sont les présumées victimes. C'est sans doute ce qui explique que la plupart des dossiers sont des signalements.



Dossiers au sujet d'une violence à caractère sexuel

Le CIPVACS a procédé à l'ouverture 40 dossiers au sujet de VACS. Ces dossiers sont catégorisés sous les rubriques informations, signalements et plaintes.

Une violence à caractère sexuel se définit comme une violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité, ou une inconduite qui se manifeste par des gestes, des paroles, des comportements ou des attitudes à connotation sexuelle non désirés, y compris les violences relatives aux diversités d'orientation sexuelle ou de genre, exprimées directement ou indirectement. Constituent des gestes de violence à caractère sexuel, l'agression, le viol, le harcèlement sexuel, les propos sexistes, l'attentat à la pudeur, l'exposition sexualisée, la possession, la transmission, la production ou la distribution d'images sexuelles dégradantes, le voyeurisme, l'exhibitionnisme, le frotteurisme, le cyber harcèlement et l'exploitation sexuelle. La tentative de commettre de tels gestes est considérée comme une manifestation de VACS. Le traitement d'un dossier est modulé selon les besoins exprimés par la personne requérante, témoin, présumée victime et la gravité de la violence à caractère sexuel rapportée.

La majorité des dossiers sont des demandes d'informations. Par exemple, une personne souhaite offrir un soutien adéquat à un·e ami·e victime; un·e collègue dérangé·e par le constat de comportements sexualisés au sein de son équipe demande conseil; un·e professeur·e qui entend des rumeurs sur la présence de VACS dans son centre de recherche souhaite avoir des pistes pour intervenir; une personne ayant vécu une VACS avant son arrivée sur le campus souhaite connaître ses recours. À ce sujet, les résultats du sondage démontrent que la majorité des personnes ayant fait appel au CIPVACS a constaté des impacts positifs de l'accompagnement offert relativement à la situation pour laquelle une consultation avait eu lieu par exemple, l'amélioration du climat de travail ou d'études, l'augmentation du sentiment de sécurité personnel, de confiance en soi ou encore du sentiment de contrôle sur la situation.

Informations/ consultations

Le CIPVACS prend en charge les demandes d'accueil, d'information, de soutien psychosocial, d'accompagnement, de conseil, de consultation et au besoin, redirige les personnes qui le consultent vers d'autres ressources spécialisées, par exemple des ressources médicales ou psychologiques. Pour la période écoulée, le CIPVACS a reçu 25 demandes d'information.

Le signalement

Le signalement constitue un dévoilement, une communication de renseignements indiquant qu'une situation de VACS a eu lieu ou a pu avoir lieu à l'Université. Il peut être effectué par toute personne et à tout moment par un membre ou non de l'Université. Le signalement peut être effectué de manière anonyme. Le signalement est en général effectué par un témoin d'un événement ou par une personne impliquée, mais qui ne désire pas ou n'est pas prête à loger une plainte formelle. Le signalement constitue un outil de repérage des violences à caractère sexuel. Il témoigne de la sensibilisation et de la responsabilisation de tous les membres de la communauté universitaire à la réalité des VACS. Il permet à l'Université d'agir promptement avant qu'une situation ne se détériore. Avant l'adoption de la Politique VACS, la plainte écrite nominative en harcèlement ou en discipline constituait un préalable pour intervenir. La tendance au signalement plutôt qu'à la plainte formelle constatée l'an passé se maintient. Certains signalements commandent la tenue de la rencontre de l'équipe multidisciplinaire concertée, d'autres non.

Pour la période écoulée, le CIPVACS a reçu 14 signalements. Des exemples de signalements :

- Un professeur a été témoin pendant son cours sur une plateforme numérique d'un comportement à caractère sexuel; il désirait le signaler;
- Un employé souhaitait signaler qu'un collègue enfreignait probablement ses responsabilités et devoirs en cas d'exercice d'une fonction pédagogique ou d'autorité;
- Une personne étudiante désirait signaler des propos homophobes à connotation sexuelle ayant trouvé écho dans un groupe classe.

À sa demande, une victime présumée dans un signalement reçoit un traitement similaire à celui d'une plainte : conseils, réunion de l'équipe multidisciplinaire concertée (EMC) pour l'établissement de mesures académiques ou administratives au besoin et décision d'initier une enquête.

La plainte

Toute personne visée par la Politique VACS peut, en tout temps, déposer une plainte écrite si elle estime avoir été victime de violence à caractère sexuel ou si elle en a été témoin.

Une plainte dénonçant une situation de VACS est transmise à l'attention de la personne responsable du CIPVACS au moyen du formulaire de plainte du CIPVACS; par courriel, par envoi postal, sous pli confidentiel ou en personne.

La plainte comporte les informations mentionnées dans l'annexe A de la Politique VACS. La personne requérante est invitée à s'adresser à son association étudiante, syndicale ou professionnelle, selon le cas, ou à tout organisme compétent pour être conseillée et soutenue dans la rédaction de sa plainte. Le CIPVACS transmet sans délai la plainte à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable, ou non qui en assure le traitement selon les dispositions de la Politique VACS.

Une plainte peut être retirée en tout temps par la personne plaignante. Dans un tel cas, l'EMC peut décider de traiter la situation comme un signalement. Elle peut demander qu'une enquête soit instituée par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable ou le Service de sécurité et de prévention (SSP), s'il s'agit d'un-e étudiant-e mis-e en cause. Dans les dossiers où la personne en cause est un-e employé-e, c'est le VREDIRH qui commandera l'enquête. La personne requérante est informée de la décision prise. Pour l'année courante, le CIPVACS a reçu 1 plainte d'une étudiante des cycles supérieurs.



L'équipe multidisciplinaire concertée (EMC)

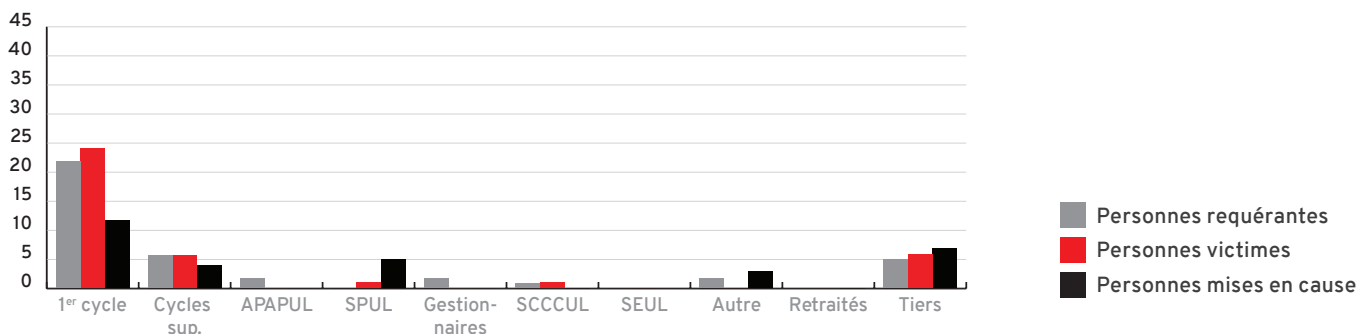
Un dossier VACS comporte plusieurs dimensions. La constance, la cohérence et la cohésion contribuent à augmenter la confiance et la crédibilité du processus de traitement des dossiers en violence à caractère sexuel. En ce sens, la mise sur pied de l'équipe multidisciplinaire concertée (EMC) représente un choix de gouvernance stratégique. L'EMC évalue si des interventions sont nécessaires en vertu de la Politique VACS et détermine les actions et mesures les plus appropriées dans les circonstances. L'EMC se réunit à la demande de la personne responsable du CIPVACS ou de toute autre personne, lorsque la situation l'exige. Au cours de l'année écoulée, sept rencontres de l'équipe multidisciplinaire concertée ont été tenues pour gérer six signalements, une plainte et trois demandes d'accommodements. Il est à noter qu'un même dossier pourra requérir une, deux ou trois rencontres de l'EMC selon son évolution. Outre la personne responsable du CIPVACS et les personnes-

ressources spécialisées, les autres membres de l'EMC sont, le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines, le directeur du Service de sécurité et de prévention ou une personne déléguée par l'un d'eux. L'EMC peut requérir la participation ponctuelle d'une ou de plusieurs autres personnes au besoin.

Dans le traitement des dossiers de VACS, cette approche collaborative plutôt que cloisonnée fonctionne, et ce, dans le respect de la confidentialité que commandent ces dossiers. Ultimement, il en va de la volonté de l'ensemble des intervenant·e·s à l'Université d'offrir le meilleur support aux membres de la communauté universitaire. Avec l'instauration de l'EMC, toutes les dimensions d'un dossier sont traitées simultanément, au bénéfice de la personne impliquée, de façon articulée, mobilisée, différenciée et complémentaire.

TABLEAU DES PERSONNES REQUÉRANTES, VICTIMES ET MISES EN CAUSE AYANT UTILISÉ LES SERVICES DU CIPVACS

Profil des personnes requérantes, victimes et mises en cause selon leur statut 2020-2021



Dans ce tableau, le nombre de personnes requérantes correspond au nombre de dossiers ouverts (40) alors que le nombre de personnes victimes est inférieur (38) puisque deux requérantes n'ont pas précisé le statut de la victime au sujet de laquelle la consultation avait lieu. Pour ce qui est des personnes mises en cause, le total ne correspond pas toujours au nombre de dossiers ouverts puisqu'ils peuvent ne pas avoir été identifiés par la personne requérante ou la victime. Il peut s'agir de cas d'intoxication, de perte de mémoire ou de consultation par un·e confident·e pour une autre personne sans connaître l'identité du ou de la mis·e en cause.

TABLEAU DE LA MOYENNE DES DÉLAIS DE TRAITEMENT

2020-2021							
Plaintes, signalements, consultations, délais de traitement	Nombre	EMC	Recevable	Non Recevable	Fondée	Non Fondée	Délais Jours calendrier
Plaintes**	1*	1	1	--	1	--	163***
Signalements****	14	6	3	1	2	Sans suite	73
Informations/ Consultations	25	--	--	--	--	--	--
Total	40	7	4	1	3		

* La plainte déposée cette année est une plainte en vertu de laquelle le code de conduite (responsabilités et devoirs en cas d'exercice d'une fonction pédagogique ou d'autorité) s'appliquait. Elle a été jugée recevable, fondée et des sanctions ont été données par la vice-rectrice aux ressources humaines.

** Deux dossiers de plainte de l'an passé n'avaient pas fait l'objet de décision au moment de la rédaction du rapport annuel 2019-2020. L'une d'elles était traitée en collaboration avec le Service de police de la Ville de Québec. Après avoir effectué un suivi auprès du SPVQ en novembre dernier, le SSP a fermé ce dossier, ne pouvant rejoindre le mis en cause. Ce dernier n'est plus inscrit à UL depuis plus de 3 sessions; la plaignante habite dorénavant à l'extérieur du pays depuis la pandémie et n'a pas l'intention de revenir au Québec. Elle s'est dite satisfaite des interventions du SPVQ et de l'Université. Ce dossier a été fermé au CIPVACS également. La seconde plainte avait été déposée dans le contexte du confinement. Les délais de traitement avaient été suspendus pour la durée de la crise sanitaire. Le mis en cause a abandonné ses cours à l'hiver 2020 et ne s'est pas réinscrit à l'automne 2020 ni à l'hiver 2021. Après concertation avec le vice-recteur responsable, il a été convenu avec la plaignante en octobre de fermer ce dossier. Si le mis en cause venait à se réinscrire le dossier serait remis en état.

*** Les délais de traitement sont prévus à la Politique VACS et sont de 90 jours ouvrables suivant la réception de la plainte ou du signalement par le vice-recteur ou la vice-rectrice responsable. Ils avaient été prescrits dans la loi constitutive. Nous les suivons de près, car nous étions d'avis que dans certaines situations, il pourrait s'avérer difficile de les respecter.

**** Des 14 dossiers de signalement, six (14, 25, 26, 28, 31, 37) ont été discutés en EMC, trois d'entre eux (25, 26 et 28) ont été jugés recevables pour enquête, lesquelles ont été confiées au SSP et trois (14, 26, 28) ont fait l'objet d'accommodements en six réunions de l'EMC puisque l'un d'eux (14) a requis trois rencontres de l'EMC. Le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes a conclu que deux signalements étaient fondés (25 et 28), quant au troisième (26) l'enquête a été suspendue afin de ne pas nuire à celle du SPVQ. Le SPVQ a fermé le dossier, l'étudiante ayant retiré sa plainte dont les faits remontaient à plus de deux ans. Elle a quitté définitivement le pays et aucun autre signalement n'a été logé à l'endroit du mis en cause qui n'est pas connu du SSP. Il a été convenu avec le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes en EMC de procéder à la fermeture du dossier. Les délais prescrits ont été respectés, une enquête ayant été complétée en soixante-dix-huit jours et l'autre en soixante-neuf jours. Finalement le 3^e signalement, dont l'enquête était suspendue, a été clos sans que l'enquête débute. Quant aux trois autres dossiers, des accommodements académiques ont été accordés dans l'un (14), l'autre a fait l'objet d'intervention auprès de la personne ayant effectué le signalement (31), et le troisième (37) a également fait l'objet d'une intervention de la part du VREDIRH auprès de la personne mise en cause. Des mesures d'accommodements ont été accordées dans trois dossiers (14, 26, 28).



TABLEAU DES DÉLAIS À RESPECTER EN FONCTION DE LA POLITIQUE VACS ET SON COMPTE-RENDU

PLAINTES, SIGNALEMENTS ET RENSEIGNEMENTS		
INTERVENTION	DÉLAIS	Moyenne en jours des délais en 2020-2021
Services d'accueil, de soutien psychosocial, d'information, de conseil, de référence vers une ressource spécialisée, d'accompagnement et de protection	Premier jour ouvrable suivant la réception de la plainte, du signalement ou des renseignements par le CIPVACS Intervention immédiate s'il y a urgence ou risque pour la sécurité de la personne requérante ou de tout autre personne	Jour même ou jour suivant
Mesures d'accommodement	7 jours ouvrables suivant la réception de la plainte, du signalement ou des renseignements par le CIPVACS	5,4*
PLAINTES (INCLUANT LES SIGNALEMENTS AVEC LES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES)		
ÉTAPES	DÉLAIS	
Transmission à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable	Dès la réception par le CIPVACS	Moins d'un jour
Accusé de réception écrit et prise de contact par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable avec la personne requérante	2 jours ouvrables suivant la réception de la plainte par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable	Moins d'un jour
Décision sur la recevabilité de la plainte	15 jours ouvrables suivant la réception de la plainte par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable	6,5**
Décision de la vice-rectrice ou du vice-recteur responsable quant au bien-fondé de la plainte	90 jours suivant la réception de la plainte par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable	112 ***

* Le chiffre 5,4 constitue la moyenne de jours ouvrables pour déterminer les mesures d'accommodements à installer dans un dossier donné.

** Le chiffre, 6,5 constitue la moyenne de jours ouvrables pour la prise de décision sur la recevabilité de la plainte et des signalements (3) ayant fait l'objet d'une rencontre de l'équipe multidisciplinaire concertée (EMC) tenue entre 4 à 9 jours ouvrables de la réception de la plainte ou du signalement par le vice-rectorat responsable. En général un dossier requiert une rencontre de l'équipe multidisciplinaire concertée, mais il peut y en avoir plusieurs. Cette année un dossier a requis 3 rencontres de l'EMC.

*** L'un des dossiers, la plainte, dont l'enquête a été considérable, a été complétée en 190 jours. Les deux autres, des signalements, ont respecté les délais soit, respectivement 78 et 69 jours, pour une moyenne de 112 jours.

L'établissement de critères objectifs de sanctions VACS

Outre le caractère d'exemplarité et de dissuasion qu'elle comporte, une sanction doit contribuer à assurer et maintenir le sentiment de confiance et de sécurité de la communauté envers l'institution. La sanction imposée doit être objective, juste et équitable et s'il y a lieu, respecter les règles prévues aux conventions collectives applicables. Une sanction tient compte à la fois de la preuve factuelle établie au rapport d'enquête, des témoignages reçus et de facteurs atténuants et aggravants propres à un événement donné. Elle doit supporter une certaine constance, une logique entre les différents dossiers de manière à éliminer toute perception d'arbitraire, assurant ainsi, en outre

du droit de révision et d'appel à la disposition du ou de la mise en cause, le sentiment du respect des droits fondamentaux des parties impliquées.

Nous poursuivons l'élaboration de ces critères avec l'expérience de traitement des dossiers et en considérant les décisions prises par le passé pour le même genre de comportement. Le changement de culture qui est souhaité par la loi 22.1 est également considéré dans les prises de décision. Une fois mieux établis ils pourront faire l'objet des formations particulières obligatoires VACS et constituer un vecteur de prévention et d'exemplarité.

TABLEAU : ÉTAT DES INTERVENTIONS ET NATURE DES SANCTIONS

Dossiers	Interventions	EMC	Décision Sanctions	Délais de l'ouverture à la fermeture (jours ouvrables)
Plainte (# 10)	Informations, soutien, conseils Enquête	Oui	Fondée La personne n'est plus à l'emploi	184
Signalement (# 14)	Informations, soutien, conseils Accommodements	Oui	S/O	161
Signalement (# 25)	Informations, soutien, conseils Enquête	Oui	Fondée Réprimande Probation 6 mois	74
Signalement (# 26)	Informations, soutien Accommodements Enquête	Oui	Enquête suspendue et puis non débutée	89



Dossiers	Interventions	EMC	Décision Sanctions	Délais de l'ouverture à la fermeture (jours ouvrables)
Signalement (# 28)	Informations, soutien Enquête/Accommodements	Oui	Fondée Responsabilité partagée	10
Signalement (# 31)	Informations, soutien	Oui	S/O	19
Signalement anonyme (# 37)	Informations	Oui	Pas d'enquête; VREDIRH rencontre le mis en cause	En cours au 30 avril 2021*

* Ce dossier a été clos le 16 juin 2021 par une intervention du VREDIRH auprès de la personne mise en cause. Il se sera écoulé 61 jours de l'ouverture à la fermeture

TABLE DE CONCERTATION SUR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

La Table doit se réunir au moins une fois par année afin de donner son avis et formuler des recommandations sur la Politique VACS, son application et sa révision, ou sur tout sujet se rapportant aux violences à caractère sexuel, y compris les activités de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation, de même que le plan annuel de prévention. Elle a également pour mandat d'évaluer l'incidence, l'efficacité et la pertinence des activités, et d'élaborer un processus de consultation auprès de la communauté universitaire lors de la révision de la Politique VACS. Elle est coprésidée par la vice-rectrice ou le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'Équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines, une personne nommée en alternance par la Confédération des

associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) ainsi que d'une trentaine de membres de la communauté.

La rencontre de la Table de concertation sur les violences à caractère sexuel a été tenue virtuellement le 17 mars 2021 et a porté sur de nombreux sujets traités dans ce rapport : gestion des dossiers, formation, prévention, enjeux, sondage. L'Université a reçu un beau témoignage de l'Association des retraité-e-s qui a apprécié avoir été invitée et a mentionné ne pas avoir connu un campus comme celui ayant pris place depuis l'adoption de la Politique VACS.

SONDAGE D'ÉVALUATION DES SERVICES DU CIPVACS

Lors de la présentation du rapport annuel 2019-2020 au Conseil d'administration de l'Université Laval en octobre 2020, il avait été suggéré au CIPVACS de procéder à une évaluation des services offerts à la communauté universitaire. Cet exercice a été réalisé en cours d'année.

Un questionnaire a été développé avec la direction des communications à l'aide de la plateforme en ligne SurveyMonkey; les membres de la communauté pouvaient y évaluer à la fois les services du CPIMH et ceux du CIPVACS. Le questionnaire a été déployé auprès de l'ensemble de la communauté universitaire de l'Université Laval, par l'intermédiaire des listes de courriel de l'Université et de la page Facebook de Mon Équilibre UL, que nous remercions pour la visibilité offerte. La collecte des données s'est étendue du 3 mars 2021 au 22 mars 2021. Parmi les répondant-e-s, au sein de la population étudiante, une plus grande proportion a répondu être représentée par la CADEUL (61 %) plutôt que par l'AELIÉS (45 %). Chez le personnel, l'échantillon compte 24 % de personnes affiliées à l'Association du personnel administratif de l'Université Laval (APAPUL) et 22 % au Syndicat de professeurs et des professeures de l'Université Laval (SPUL). Les personnes représentées par le Syndicat des employés et employées de l'Université Laval (SEUL) suivent de près avec une proportion de 19 % de l'échantillon rejoint.

Il est à noter que la participation était volontaire et qu'aucun incitatif n'était offert. Les résultats ne sont donc pas généralisables à l'ensemble de la population ciblée. Toutefois l'information contenue est judicieuse et permet d'orienter certaines actions du CIPVACS.

Un total de 375 personnes s'est porté volontaire pour compléter le questionnaire d'évaluation des services du CIPVACS. De ce nombre, les personnes s'identifiant comme femmes composaient 71 % de l'échantillon. Les groupes d'âge les plus représentés étaient les 20 à 29 ans (36 % des répondant-e-s), suivis des 40 à 49 ans (21 %) et des

30 à 39 ans (18 %). Les étudiant-e-s (46 % de l'échantillon) et les employé-e-s (48 %) y sont représenté-e-s dans des proportions similaires; une personne sur vingt combinant les 2 statuts.

Une première partie du questionnaire avait pour objectif de mesurer auprès des répondant-e-s, la connaissance du CIPVACS et de ses services, leur perception du Centre ainsi que leur satisfaction s'ils avaient requis nos services. Considérant que le CIPVACS n'est en fonction que depuis novembre 2018, il est encourageant de voir qu'une personne sur deux (50 %) a mentionné avoir déjà entendu parler du CIPVACS, le plus souvent par l'intermédiaire d'un autre service de l'Université (38 % de ces personnes) ou par une personne associée à la faculté ou au programme de la personne répondante (17 %). Par ailleurs, le sondage révèle que les moyens de communication qui ont le mieux permis de leur faire connaître le CIPVACS sont les infolettres (42 % de ces personnes) et le site Uaval nouvelles (51 %), alors que les activités en présence comme les activités thématiques (20 %) et les activités de la rentrée (15 %) ont une plus faible portée.

Dans un second temps, le questionnaire élaboré s'intéressait à la perception du CIPVACS et de ses services chez la communauté universitaire. Un des objectifs de ces questions était de déterminer à quoi le CIPVACS est spontanément associé lorsque son nom est évoqué. Les concepts saisis par les répondant-e-s ont ensuite été regroupés sous 5 thèmes – la violence à caractère sexuel (43 % des réponses), la prévention (28 %), l'aide (31 %), les ressources (10 %) et la protection (8 %) – qui se retrouvent également dans l'énoncé de mandat du CIPVACS. Les thèmes évoqués par la communauté universitaire permettent de constater l'ampleur de la mission associée au CIPVACS. De plus, si l'énoncé de mandat ne met pas l'accent sur le caractère humain des services offerts par son équipe, la communauté fait ressortir cette facette des services offerts. Le thème des ressources, présent dans les résultats de collecte,



permet également de croire que le CIPVACS outille les personnes qui y font appel. Néanmoins, une forte majorité des répondant-e-s ont par la suite mentionné avoir une connaissance limitée des services qu'offre le CIPVACS (72 %). Ces éléments pourront facilement être ajoutés aux communications et activités déployées par l'unité de service à l'intention de la communauté universitaire.

En conclusion, nous sommes convaincus que le CIPVACS bénéficie d'une image positive auprès de la communauté universitaire ou, à tout le moins, chez les membres qui ont bien voulu compléter le questionnaire. Plus d'un-e

répondant-e sur deux recommanderait le CIPVACS à un-e collègue de travail ou un-e ami-e (55 %) si l'occasion se présentait. Bien que 41 % des personnes rejointes aient répondu ne pas savoir si elles ou ils en feraient autant, ces résultats nous semblent positifs. Rappelons que 72 % des répondant-e-s ont mentionné peu connaître ou ne pas du tout connaître les services offerts par le CIPVACS. Puisque seulement 9 % des personnes rejointes par le sondage ont mentionné avoir déjà consulté le site internet de l'unité, il sera essentiel de mieux faire connaître cette source d'informations à la communauté universitaire.

MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN PLACE

Le SSP procède actuellement à la révision des procédures d'intervention de manière à mieux outiller les agent-e-s lors de celles-ci. La pandémie aura également donné l'opportunité au SSP de revoir les processus de recrutement,

ainsi que le programme de formation. L'approche sera axée sur la prévention en mode communautaire avec le souci des valeurs de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

CONCLUSION

Le projet de loi n° 64 intitulé *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* fait l'objet de travaux à la Commission des institutions publiques au cours du printemps. Un amendement modifiant la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (chapitre P-22.1)* a été approuvé

par la Commission et entrera en vigueur lorsque le projet de loi sera adopté ou à une date déterminée dans celui-ci. Lorsque la loi entrera en vigueur, une personne ayant déposé une plainte pourra sur demande avoir communication des renseignements relatifs aux suites données à la plainte, soit l'imposition ou non d'une sanction ainsi que les détails et les modalités de celle-ci, le cas échéant.

REMERCIEMENTS

Encore cette année, je tiens à remercier la communauté universitaire pour sa confiance et son engagement à changer la culture du viol. En mon nom et au nom de toute la communauté universitaire, je formule mes remerciements à madame Lydia Arsenault, coordonnatrice d'opérations au CIPVACS, qui a su dans un contexte très particulier, chausser les souliers de Christine Delarosbil en congé de maternité pour une partie de l'année. Merci à Christine

Delarosbil pour la période où elle a été avec nous. Je remercie également le Bureau de soutien à l'enseignement qui en période de pandémie nous a extraordinairement supporté. Je remercie également notre collègue du Service de la reprographie, madame Judith Lecours pour sa minutie, son professionnalisme, son support à la production d'un rapport de qualité et ce à tous les ans. Merci à France Walsh notre adjointe.

**CENTRE D'INTERVENTION
ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES
À CARACTÈRE SEXUEL (CIPVACS)**

Pavillon Alphonse-Desjardins

2325, rue de l'Université

Local 3310

Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-3468

cipvacs@cipvacs.ulaval.ca

